



Conseil Municipal

Séance du 02 juin 2021

Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un et le mercredi deux juin à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de Sainte Marie s'est réuni exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de monsieur Bruno Nestor AZEROT, maire.

Après l'appel des membres à 17h00, la séance débute et les **31 membres** présents ont eu à statuer sur les points suivants :

01- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Baptiste ROTSEN est désigné par le conseil en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par **29 voix pour**.

02- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2021

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2021 soumis à l'approbation, et est adopté par **28 voix pour** et **1 abstention**.

Arrivée de MM MOUFLARD Gabriel et Guy RICHER, respectivement à 17h 18 et 17h 22.

03- MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DE SAINTE MARIE

Rapporteur : Monsieur Roger BONIFACE

A l'unanimité des membres présents et représentés, les conseillers approuvent la première modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme afin de permettre la construction d'un parc éolien.

04- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Dominique RANTIN

Aucune observation n'étant formulée, le conseil prend acte des décisions prises par monsieur le Maire depuis la précédente séance, à savoir :

- 7 actes portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain :
- **L'arrêté n°150-2021/RA en date du 15 avril 2021**, portant sur le lot n° 379 de l'ensemble immobilier "le Domaine de Sainte Marie" situé lieudit Habitation Anse Azérot -Bât. A- étage 1 - 97230 Sainte Marie cadastré sous les n°006, 150, 272 et 453 de la section I et appartenant à monsieur Joël Claude Emile CAMBRAY et à madame Muriel Thérèse Emilie.
- **L'arrêté n°383-2021/RA en date du 28 avril 2021**, portant sur le terrain situé au Centre commercial Lassalle -Cours de l'Alliance- Bourg 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°157 de la section AD et appartenant à madame FERGE Gladys.
- **L'arrêté n°385-2021/RA en date du 03 mai 2021**, portant sur les terrains situés 16, lotissement la Rose des Vents -Derrière Morne- 97230 Sainte Marie cadastrés sous le n° 505 et 686 de la section K et appartenant à monsieur BAUMGARTH Michel et madame Evelyne MELINE.
- **L'arrêté n°386-2021/RA en date du 03 mai 2021**, portant sur le terrain situé 88, rue du Pavé-Saint-Jacques - 97230 Sainte Marie cadastré sous le n°1019 de la section D et appartenant à mesdames LORTE Sylviane Marie, Dominique-Marie et de messieurs LORTE Jean-Marie et Frantz.
- **L'arrêté n°387-2021/RA en date du 03 mai 2021**, portant sur le terrain situé 22, Allée de la Tolérance - Union - 97230 Sainte Marie cadastré sous le n°25 de la section AC et appartenant à monsieur et madame Robert Amédée et Ladislas Fernande Henrie DUPONT.
- **L'arrêté n°388-2021/RA en date du 03 mai 2021**, portant sur le terrain situé rue Source Marie Déau - Belle Etoile- 97230 Sainte Marie cadastré sous le n°469 de la section H et appartenant à monsieur CLIO Claude Adrien.
- **L'arrêté n°390-2021/RA en date du 10 mai 2021**, portant sur le terrain situé rue Source Marie Déau - Belle Etoile- 97230 Sainte Marie cadastré sous le n° 470 de la section H et appartenant à madame TAYEE Chantal.

Un (1) acte portant exonération des loyers liés à l'occupation du domaine public communal :

- **l'arrêté n° 395-2021/RA en date du 17 mai 2021**, portant une exonération à hauteur de 50% du montant des loyers des kiosques de la Plaine de l'Union appliquée du 1er avril 2021 au 30 avril 2021.

05 - APPROBATION PROJETS ET PLANS DE FINANCEMENT

5.1-Travaux de performance énergétique et modernisation de l'éclairage du stade Claude GELIE

Rapporteur : Monsieur Jean Claude BOUDARD

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 31 voix pour :

- **d'approuver** le projet travaux de performance énergétique et modernisation de l'éclairage du stade Claude GELIE s'élevant à 233.800,02 € ainsi que le plan de financement présenté comme suit :

FINANCEURS	MONTANT EN EUROS	TAUX
DSIL « Transition énergétique 2021 » (ETAT)	116 900,00€	50 %
CTM (ACTC 2020)	88 844,00€	38 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	28 056,00€	12 %
TOTAL	233 800,00€	100 %

- **de donner tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

5.2- Travaux de réfection et mise aux normes et sécurisation du Centre des Arts Martiaux

Rapporteur : Monsieur Guy DRANÉ

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **d'approuver** le projet de réfection et mise aux normes et sécurisation du Centre des Arts Martiaux s'élevant à **120.575,00 €** ainsi que le plan de financement présenté ci-dessous :

FINANCEURS	MONTANT EN EUROS	TAUX
ETAT (ANDS)	60 287,50 €	50,00 %
CTM (ACTC 2020)	43 202,00 €	35,83 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	17 085,50 €	14,17 %
TOTAL	120 575,00€	100,00 %

- **de donner tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

5.3- Nouveau plan de financement du salon de recueillement

Rapporteur : Madame Chantal BAZAS-SILBANDE

Par délibération n° 2021-10.04/34 du 10 avril 2021, les membres du conseil ont approuvé le plan de financement du projet de « salon de recueillement auquel devait participer la Communauté d'Agglomération Pays Nord Martinique (CAP NORD). Compte tenu des contraintes budgétaires de CAP NORD, il convenait de revoir le plan de financement.

Le Conseil, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 31 voix pour :

- **d'approuver** le nouveau plan de financement du salon de recueillement s'élevant à **345.000,00 €** présenté ci-dessous :

FINANCEURS	MONTANT EN EUROS	TAUX
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE	103 500,00€	30%
ETAT (FEI 2021)	172 500,00€	50%
COMMUNE DE SAINTE-MARIE	69 000,00€	20%
TOTAL	345 000,00€	100%

- **de donner tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

06 - APPROBATION MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BOULODROME DE CITE UNION

Rapporteur : Monsieur Daniel BATAILLE

Par délibération n° 2021-10.04/37 du 10 avril 2021, les membres du conseil avaient approuvé le plan de financement du projet de « réhabilitation du boulodrome de Cité Union ».

Suite à la recommandation de la sous-préfecture de la Trinité, de présenter cette demande dans le cadre de la DSIL « transition énergétique », il convenait de revoir l'appellation des financeurs sollicités. De plus, compte tenu des contraintes budgétaires de CAP NORD, il s'agissait de revoir le plan de financement.

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **d'approuver** le nouveau plan de financement de l'opération "Travaux de performance énergétique et réhabilitation du boulodrome de Cité Union s'élevant à 144.000,00 € présenté ci-dessous :

FINANCEURS	MONTANT EN EUROS	TAUX
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2019)	43 200.00€	30%
DSIL « transition énergétique » 2021 (ETAT)	57 600.00€	40%
COMMUNE DE SAINTE- MARIE	43 200.00€	30%
TOTAL	144 000.00€	100%

- **d'autoriser** monsieur le maire à solliciter les subventions afférentes ;
- **de donner tout pouvoir** à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

07 - CESSION DE PARCELLE A MONSIEUR LORSOLD Farid

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues MOMPILÉ

Le Conseil, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de céder, à Monsieur LORSOLD Farid, une portion de cent mètres carrés (100m²) de la parcelle communale cadastrée E-1051, sise au quartier Lassalle Nord, jouxtant sa propriété, et ce, pour un montant total de 3.050,00 € (trois mille cinquante euros).

08 - CESSION DE LA PARCELLE D-390 AUX CONSORTS LANDALLY, BARTHOLET, SORRENTE ET LATOURNALD

Rapporteur : Monsieur Jean-Baptiste ROTSEN

Les membres du Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, décident de céder la parcelle cadastrée D-390 sise rue du Pavé à Fonds Saint Jacques d'une superficie de 3.000 m² (trois mille mètres carrés) aux consorts LANDALLY, SORRENTE et LATOURNALD, ce conformément à l'estimation du Service des Domaines fixée à cinquante euros (50,00 €).

09 - MISE A DISPOSITION D'UNE PORTION DU TERRAIN CADASTRE AD-117 A L'ASSOCIATION KAZ A TOUPITI

Rapporteur : Madame Violaine DIAZ

A l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du conseil décident :

- **d'approuver** la mise à disposition d'une portion du terrain cadastré AD-117 à l'Association KAZ A TOUPITI sise Impasse des Hameaux de Villeneuve afin d'édifier une structure provisoire lui permettant de poursuivre l'activité de sa micro crèche KAZ A TOUPITI ;
- **de donner tout pouvoir** à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

10 - APPROBATION AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU DISPOSITIF EXPERIMENTAL DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE (MPO)

Rapporteur : Mme Séverine TERMON

Le Conseil, après en avoir délibéré, **approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés**, la signature de l'avenant à la convention d'adhésion à la mission expérimentale de la MPO (Médiation Préalable Obligatoire) avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique.

11 - RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS

Rapporteur : Madame Jocelyne BAZABAS

Les conseillers **autorisent** monsieur le maire, **à l'unanimité des présents et représentés**, à recruter :

- des personnels contractuels en référence à l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale, renforcée par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019,
- des adultes-relais dans le cadre de conventions signées avec les services de l'Etat.

12 - MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL DANS LA COLLECTIVITE

Rapporteur : Madame Josette MASSOLIN

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil décide :

- **d'approuver** le règlement intérieur validé par le comité technique du 12 avril 2021 précisant les modalités de mise en œuvre du télétravail,
- **d'autoriser** la mise en place du télétravail au sein de la collectivité.

13 – CREATION DE LA COMMISSION COMMUNICATION

Rapporteur : Monsieur le maire

Les membres du conseil décident à **l'unanimité des présents et représentés**,

- **d'approuver** la création de la *commission communication*,
- **d'approuver** la répartition de sièges au sein de la commission communication,
- **d'approuver** la liste des membres de la commission communication,
- **d'approuver** la nomination d'un élu de la liste majoritaire à la vice-présidente,
- **d'autoriser** monsieur le maire à signer tous les actes relatifs à la création et au fonctionnement de ladite commission.

La composition de ladite commission est la suivante :

pour la majorité :	mesdames Chantal BAZAS-SILBANDE (vice-présidente) Jocelyne BAZABAS Josette MASSOLIN Séverine TERMON
	messieurs Guy RICHER Jean-Claude BOUDARD Daniel BATAILLE
pour la minorité :	madame GRIVALLIERS Laura monsieur Thierry FRANCOIS-ENDELMONT

14 - QUESTIONS DIVERSES

➤ Les grandes lignes du Projet éducatif de territoire 2021-2024 :

Madame DIAZ informe qu'il s'agit d'un document qui formalise la contribution de la commune et de l'Education Nationale à la réussite des enfants autour de deux finalités majeures :

- contribuer au développement harmonieux de l'offre d'accueil de la petite enfance ;
- construire des trajectoires scolaires et éducatives positives en accompagnant les parents dans leur rôle de co-éducateurs
- C'est également le support nécessaire à la mise en place du "plan mercredi".

➤ Le dispositif Plan mercredi

Madame DIAZ précise que c'est une offre d'accueil périscolaire, pour le temps du mercredi, qui vise une dynamique de mobilisation des acteurs éducatifs pour maintenir, restaurer ou mettre en place une offre d'accueil de qualité sur le temps du mercredi accessible au plus grand nombre d'enfants et de familles notamment pour les communes ayant fait le choix d'une organisation du temps scolaire sur quatre jours, ce qui est le cas de la ville.

Ce projet sera soumis aux élus et passera par la Caisse des Ecoles.

➤ Dispositif d'aide de l'Union Européenne pour la distribution de fruits et de légumes, de bananes, de lait et de produits laitiers dans ses établissements scolaires

Madame DIAZ informe qu'il s'agit d'un projet, gratuit, porté par la Caisse des écoles et qui consiste à distribuer des fruits et légumes, des bananes, du lait et des produits laitiers aux enfants scolarisés. Un support pédagogique sera élaboré afin d'accompagner cette distribution.

Chantiers en cours

Monsieur TEDOS est invité par monsieur le maire à dresser le bilan des opérations en cours, en commentant la projection des images portant sur :

➤ Les vestiges du site de DATEX à Charpentier

Monsieur TEDOS précise que le nettoyage du site a été effectué il y a deux semaines, les palmiers ont été élagués. Il signale ensuite la découverte d'un dépôt de noix de coco et qu'une fermeture du site serait souhaitée.

Monsieur le maire insiste sur la nécessité de fermer immédiatement le site afin qu'il ne devienne un dépôt sauvage.

➤ Les Trois sources

Monsieur TEDOS précise que le chantier est terminé. Le plâtrage a été repris pour sécuriser le site, un regard a été repris, des grilles ont été posées, des gardes corps ont été remis.

Monsieur le maire demande de prévoir le nettoyage du site.

➤ Les logements sociaux :

● Bassin Noir - Fourniols (15 villas duplex + 3 bâtiments)

- villas : terminés
- bâtiments : charpente en cours

● Cadran - logements SMHLM - (1 bâtiment)

- charpente + toiture en cours

● Eudorçait

- gros œuvre en cours de finition
- travaux VRD autour du bâtiment en cours
- nécessité pour la CTM de réaliser une canalisation en vue de livrer le chantier

● **Amédée Knight**

- Aménagement des abords en cours.
- Travaux VRD + espaces verts en cours.
- Livraison prévue en juin 2021.

● **Reculé Est - HLM de 70 logements (R+4)**

- Gros œuvre terminé.
- Travaux VRD + aménagement autour des bâtiments en cours.
- Livraison au 3^{ème} trimestre 2021.

● **Reculée Ouest - 48 logements**

- Travaux terminés.
- Raccordement à la borne incendie à réaliser.

● **Rue des Etages**

- Une visite sur le terrain a eu lieu hier avec MM. BONIFACE, le DGS et un expert pour l'affaire EGOUY.
- Monsieur EGOUY se plaint du désordre causé à sa maison suite aux travaux.
- Une réflexion est menée avec lui afin de trouver une solution amiable.
- Il est favorable à la vente du terrain et de la maison.
- Il serait souhaitable que la ville passe par l'EPFL pour l'acquisition du bâtiment.
- OZANAM fait part d'un accord de principe dès l'acquisition, via l'EPFL, des parcelles contiguës au n° 28 pour un aménagement global de la rue.
- Objectif : fin des travaux en juillet 2021.

➤ **Stade LOUIS Xercès**

Monsieur **BONIFACE** précise :

- Les travaux de pelouse ont commencé.
- L'entreprise qui a le lot pelouse réimplante la pelouse et étudie les travaux de drainage pour commencer les travaux de pelouse.
- Le nouveau dossier d'étude complète sera déposé au 15.06.2021 pour le lancement en consultation de 30 jours, compte tenu de la modification apportée au projet suite au glissement.
- Fin juillet nomination des titulaires des nouveaux travaux du stade
- 12 lots sont nécessaires pour réaliser ce chantier.

➤ **Dénomination des bâtiments**

Madame **MASSOLIN** informe l'assemblée, qu'en qualité de conseillère déléguée à la culture, elle a été sollicitée afin de réfléchir sur la dénomination des bâtiments de la ville qui seront prochainement livrés. De ce fait, elle a lié cette dénomination à la réalité de **SAINTE MARIE**.

En ce qui concerne les bâtiments de Reculée, il a été fait référence à la pratique du Bèlè et du Danmié :

Groupe Reculée Ouest :

Résidence Danmié :

- bâtiment **Kokoyé** (tanbou danmié)
- bâtiment **Pangad** (parad danmié)
- bâtiment **Tanté** (tanbou danmié)

Groupe Reculée Est :

Résidence Bèlè :

- bâtiment **Ayes** (danm bèlè)
- bâtiment **Bodo** (chantez bèlè)
- bâtiment **Vava** (kavalié bèlè)
- bâtiment **Edva** (tanbouyé)

En ce qui concerne les bâtiments de Cadran, la dénomination est liée à la vannerie :

Cadran :

Résidence Chanvè (surnom d'un vannier du quartier décédé) :

- bâtiment **Senker** (surnom vannière disparue)
- bâtiment **Sennon** (surnom vannière disparue)

En ce qui concerne les bâtiments d'Eudorçait, la dénomination est liée à l'habitation :

Eudorçait :

Résidence Sempil (nom d'une parcelle de canne du quartier à l'époque) :

- bâtiment **Péwozi** (variété de canne)
- bâtiment **Béyach** (variété de canne)
- bâtiment **Manchalri** (variété de canne)

En ce qui concerne l'opération "Désir JOX", la dénomination est liée au bd Désir JOX qui demeure le royaume des pêcheurs. Ainsi, la résidence sera dénommée : **Résidence Pè-Ado**, en hommage à un ancien pêcheur encore en vie. L'autorisation a été donnée par la famille.

En ce qui concerne l'opération "Rue Eugène Agricole", ce sera **Résidence Man Tiné**, en hommage à une centenaire de la ville.

En ce qui concerne l'opération "Bon Air", la dénomination fait référence à une rue du quartier "Rue du jockey" et à la pratique reconnue des courses de chevaux du 15 août à SAINTE MARIE. Ainsi, le groupe sera dénommé :

Résidence Bijou-wouj (nom d'un cheval) :

- bâtiment **Milo** (nom d'un cheval)
- bâtiment **Métal** (nom d'un cheval)
- bâtiment **Mirabel** (nom d'un cheval)
- bâtiment **Madilina** (nom d'un cheval)
- bâtiment **Machoket** (nom d'un forgeron)

Monsieur le maire remercie madame MASSOLIN et salue le travail de recherches qui a été réalisé.

Puis, il remercie les élus et les administratifs pour la qualité et la bonne tenue de la séance.

FIN DE SEANCE : 19h

Fait à SAINTE MARIE, le 07 juin 2021



Le Maire,

Bruno Nestor AZEROT